



Régime de retraite
par financement salarial
de la FTQ (RRFS-FTQ)

Rapport d'évaluation actuarielle intérimaire
en date du 1^{er} juillet 2009
(en vertu de l'article 118-2° de la *Loi sur les régimes complémentaires
de retraite*)

Montréal, le 27 juillet 2009



Table des matières

	Page
SECTION 1 : INTRODUCTION.....	1
SECTION 2 : CERTIFICAT ACTUARIEL.....	2
SECTION 3 : BASES DE L'ÉVALUATION	5
ANNEXE A : DONNÉES SUR LES PARTICIPANTS.....	6
ANNEXE B : RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS DU RÉGIME.....	7
ANNEXE C : SOLVABILITÉ DU RÉGIME.....	11





Introduction

Ce rapport présente la cotisation d'exercice en date du 1^{er} juillet 2009 du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) à la suite de l'adhésion de nouveaux groupes apparaissant à la Modification n° 1.

Comme le RRFS-FTQ prévoit que la cotisation d'exercice unitaire est la même pour tous les groupes participants et que le régime est en expansion, le comité de retraite a pris la décision de réévaluer la cotisation d'exercice annuellement sur la base des données en date du 1^{er} mai pour une modification de la cotisation d'exercice unitaire le 1^{er} juillet suivant. L'évaluation actuarielle complète du régime devra être préparée en date du 31 décembre 2010, mais d'ici là, un nouveau rapport intérimaire sera préparé en date du 1^{er} juillet 2010.

Le RRFS-FTQ est un régime interentreprises à prestations déterminées visé par la section X du *Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Le présent rapport a pour but de déterminer la cotisation salariale requise du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.



Certificat actuariel

**Faisant partie intégrante du
rapport d'évaluation actuarielle intérimaire en date du 1^{er} juillet 2009 du
Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)**

1. Le rapport actuariel avait pour but d'établir une estimation actuarielle des cotisations salariales qui doivent être effectuées pour une période d'un an débutant le 1^{er} juillet 2009 afin de capitaliser intégralement les prestations pour service futur. Ce certificat et ce rapport ont été préparés et nos avis ont été donnés conformément aux principes actuariels généralement reconnus.
2. Nous recommandons, pour la période d'un an débutant le 1^{er} juillet 2009, une cotisation d'exercice, pour le service futur, de :

Nom de l'employeur	Nom de l'association accréditée	Date d'entrée en vigueur des taux de cotisation	Cotisations patronales en % du salaire cotisable	Cotisations salariales en % du salaire cotisable	Coût annuel estimé
Domtar (Ste-Marie) (Syndiqués – Sciage)	FNFTU, section locale 299 - SCEP	2009-07-01	4,0%	2,60%	5 951 \$
Domtar (Ste-Marie) (Syndiqués – Rabotage)	FNFTU, section locale 299 - SCEP	2009-07-01	4,0%	2,60%	51 480 \$
Tafisa (Syndiqués)	FNFTU, section locale 299 - SCEP	2009-07-01	5,0%	3,00%	829 595 \$
Mecachrome (Syndiqués)	Syndicat des métallos, section locale 7625	2009-07-01 2010-02-01	1,0% 3,0%	1,00% 3,00%	65 882 \$ 197 647 \$
Syndicat des Métallos, section locale 7625 (Officiers libérés)	S/O	2009-07-01	8,0%	1,39%	5 762 \$



Syndicat des Métallos, section locale 7625 (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat des Métallos, section locale 15377	2009-07-01	10,0%	4,76%	5 529 \$
		2010-05-01	12,0%	2,76%	5 529 \$
Ville de Lavaltrie (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294	2009-07-01	7,2%	5,42%	201 739 \$
Ville de Lavaltrie (<i>Cadres</i>)	S/O	2009-07-01	7,2%	5,42%	74 826 \$
Municipalité Pointe-Calumet (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3334	2009-07-01	9,5%	5,80%	56 169 \$
Municipalité Pointe-Calumet (<i>Non-syndiqués</i>)	S/O	2009-07-01	9,5%	5,80%	42 656 \$

Nom de l'employeur	Nom de l'association accréditée	Date d'entrée en vigueur des taux de cotisation	Cotisations patronales en \$ de l'heure cotisable	Cotisations salariales en \$ de l'heure cotisable	Coût annuel estimé
FNFTU, section locale 299 – SCEP (<i>Syndiqués</i>)	SEPB, section locale 574 (CTC-FTQ)	2009-07-01	1,00\$/hr	0,76\$/hr	10 998 \$
FNFTU, section locale 299 – SCEP (<i>Non-syndiqués</i>)	S/O	2009-07-01	1,50\$/hr	1,13\$/hr	10 942 \$
Fonderie Laperle div. Canada Pipe Co. (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat des Métallos, section locale 8964	2009-07-01	0,55\$/hr	0,50\$/hr	186 042 \$
Terminal et Cable TC Inc. (<i>Employés de bureau</i>)	Syndicat des Métallos, section locale 9414	2009-07-01	0,35\$/hr	0,28\$/hr	15 736 \$



Le coût total annuel estimé pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est égal à 1 618 209 \$.

La cotisation d'exercice unitaire est égale à 7,7259 multiplié par la rente annuelle créditée.

3. À notre avis :

- a) les données sur lesquelles le rapport s'appuie sont suffisantes et fiables pour les fins de l'évaluation ;
- b) les hypothèses utilisées sont adéquates et appropriées pour les fins de l'évaluation ;
- c) les méthodes utilisées sont conformes à de sains principes actuariels reconnus.

4. Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Présenté par :

Line Courchesne, f.i.c.a., f.s.a.

Marc-André Fournier, f.i.c.a., f.s.a.

De la firme **Les Services actuariels SAI inc.** sise au
201, avenue Laurier Est, bureau 430
Montréal (Québec) H2T 3E6

Montréal, le 27 juillet 2009



Bases de l'évaluation

3.1 Établissement de la cotisation d'exercice

La cotisation d'exercice représente la valeur actuarielle des remboursements et des prestations allouées au titre des services effectués par les participants actifs au cours d'une année financière. Le calcul de la cotisation d'exercice repose sur les éléments suivants :

1) Méthode actuarielle

La méthode actuarielle est la même que celle utilisée dans l'évaluation actuarielle initiale en date du 1^{er} juin 2008.

2) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles sont les mêmes que celles utilisées dans l'évaluation actuarielle initiale en date du 1^{er} juin 2008.

3) Données

Les données sur lesquelles est fondée cette évaluation ont été fournies par les employeurs participants. L'annexe A en présente le résumé en date du 1^{er} mai 2009.



Annexe A : Données sur les participants

Les données sur les participants sont compilées en date du 1^{er} mai 2009.

1) Employés répartis par groupe

Employeur	Domtar		FNFTU		Mecachrome	Tafisa	Fonderie Laperle
Groupe	<i>Syndiqués-Rabotage</i>	<i>Syndiqués-Sciage</i>	<i>Non-syndiqués</i>	<i>Syndiqués</i>	<i>Syndiqués</i>	<i>Syndiqués</i>	<i>Syndiqués</i>
Nombre	19	2	2	3	71	225	85
Âge moyen	43,4	41,7	52,2	45,1	42,0	39,8	45,2

Employeur	Syndicat des Métallos, local 7625		Ville de Lavaltrie		Municipalité de Pointe-Calumet		Terminal et Cable TC	Total
Groupe	<i>Officiers libérés</i>	<i>Syndiqués</i>	<i>Cadres</i>	<i>Syndiqués</i>	<i>Non-syndiqués</i>	<i>Syndiqués</i>	<i>Employés de bureau</i>	
Nombre	1	1	9	48	4	11	12	493
Âge moyen	47,6	44,9	44,9	46,9	40,7	48,6	43,4	42,4

2) Employés totaux

Groupe d'âge	< 25	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	50-55	55-60	60-65	65-70	Total
Hommes											
- Nombre	25	41	74	61	57	56	63	39	17	4	437
- Âge moyen	22,9	27,9	32,6	37,4	42,6	47,4	52,4	57,2	62,0	66,1	42,0
Femmes											
- Nombre	1	6	4	5	11	11	8	5	3	2	56
- Âge moyen	22,7	28,6	32,6	37,6	43,2	48,4	53,3	56,9	62,7	66,6	45,6
Total											
- Nombre	26	47	78	66	68	67	71	44	20	6	493
- Âge moyen	22,9	28,0	32,6	37,4	42,7	47,5	52,5	57,2	62,1	66,2	42,4



Annexe B : Résumé des dispositions du régime

Les dispositions à prestations déterminées, en vigueur à la date d'évaluation, sont les mêmes, sauf que plusieurs groupes ont joint le RRFS-FTQ et que le niveau de rente a été modifié pour certains groupes.

1) Date d'entrée en vigueur – nouveaux groupes

Nom de l'employeur	Nom de l'association accréditée	Date d'entrée en vigueur (début de la participation au Régime)
Syndicat des Métallos, section locale 7625 (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat des Métallos, section locale 15377	2008-11-01
Syndicat des Métallos, section locale 7625 (<i>Officiers libérés</i>)	S.O.	2008-11-01
Fonderie Laperle div. Canada Pipe Co. (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat des Métallos, section locale 8964	2009-02-01
Ville de Lavaltrie (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294.	2009-03-01
Ville de Lavaltrie (<i>Cadres</i>)	S.O.	2009-03-01
Terminal & Cable TC Inc. (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat des Métallos, section locale 9414	2009-03-16
Municipalité de Pointe-Calumet (<i>Syndiqués</i>)	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3334	2009-04-01
Municipalité de Pointe-Calumet (<i>Non-syndiqués</i>)	S.O.	2009-04-01



4) Rente normale de retraite

Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur des taux de rente	Rente annuelle créditée en % du salaire cotisable
Domtar (Ste-Marie) (<i>Syndiqués – Sciage</i>)	2009-07-01	0,85%
Domtar (Ste-Marie) (<i>Syndiqués – Rabotage</i>)	2009-07-01	0,85%
Tafisa (<i>Syndiqués</i>)	2009-07-01	1,04%
Mecachrome (<i>Syndiqués</i>)	2009-05-01	0,27%
	2009-07-01	0,26%
	2010-02-01	0,78%
Syndicat des Métallos, section locale 7625 (<i>Officiers libérés</i>)	2008-11-01	1,215%
Syndicat des Métallos, section locale 7625 (<i>Syndiqués</i>)	*2008-11-01	1,755%
	2009-05-01	1,91%
Ville de Lavaltrie (<i>Syndiqués</i>)	2009-03-01	1,634%
Ville de Lavaltrie (<i>Cadres</i>)	2009-03-01	1,634%
Municipalité Pointe-Calumet (<i>Syndiqués</i>)	2009-04-01	1,98%
Municipalité Pointe-Calumet (<i>Non-syndiqués</i>)	2009-04-01	1,98%



Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur des taux de rente	Rente mensuelle créditée en \$ par 1 000 heures cotisables
Fonderie Laperle div. Canada Pipe Co. (Syndiqués)	2009-02-01	11,35 \$
	2011-01-01	11,86 \$
	2012-01-01	12,40 \$
Terminal et Cable TC Inc. (Employés de bureau)	2009-03-16	6,80 \$

9) Cotisations patronales

Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur des taux de cotisation	Cotisations patronales en % du salaire cotisable	
Mecachrome (Syndiqués)	2009-05-01	1,0%	
	2010-02-01	3,0%	
Syndicat des Métallos, section locale 7625 (Officiers libérés)	2008-11-01	8,0%	
	Syndicat des Métallos, section locale 7625 (Syndiqués)	2008-11-01	8,0%
		2009-05-01	10,0%
		2010-05-01	12,0%
Ville de Lavaltrie (Syndiqués)	2011-05-01	14,0%	
	2009-03-01	7,2%	
	Ville de Lavaltrie (Cadres)	2009-03-01	7,2%
Municipalité Pointe-Calumet (Syndiqués)	2009-04-01	9,5%	
Municipalité Pointe-Calumet (Non-syndiqués)	2009-04-01	9,5%	



Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur des taux de cotisation	Cotisations patronales en \$ de l'heure cotisable
Fonderie Laperle div. Canada Pipe Co. <i>(Syndiqués)</i>	2009-02-01	0,55\$
	2011-01-01	0,60\$
	2012-01-01	0,65\$
Terminal et Cable TC Inc. <i>(Employés de bureau)</i>	2009-03-16	0,35\$



Annexe C : Solvabilité du régime

Une méthodologie a été développée dans l'évaluation actuarielle initiale afin d'estimer le degré mensuel de solvabilité du régime considéré pour le calcul de la valeur de transferts des droits.

Nous considérons que cette méthodologie est toujours valable et sera révisée lors du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle complète soumise à la Régie des rentes du Québec.

Le degré de solvabilité était de 154,94% en date du 1^{er} juillet 2009.